

La voie de Lanrinou n'a jamais été aussi proche d'une concrétisation, selon le président de la CCPLD (1), Jean-François Jaouannet. Début des travaux en 2011, si tous les clignotants passent au vert. Le débat public, lui, est toujours en suspens.

Où en est le projet au niveau du foncier?

C'est très très bien engagé. Après le déplacement du siège de la ferme Marec (Dirinon) en décembre 2008, plus rien n'opposait à la réalisation de la voie. Dans la foulée, la collectivité est devenue propriétaire de 40% de l'assiette des terrains concernés par le tracé.

Combien de parcelles restent à acquérir?

Deux. L'une appartient à un agriculteur, l'autre au comte de Rosmorduc. A priori, ce dernier n'est pas vendeur. S'il le faut, nous irons vers l'expropriation. L'objectif est de posséder tout le foncier avant la fin de l'année.

Les travaux démarreront dans la foulée?

Des tronçons peuvent déjà se réaliser mais il est bien évident que nous n'entamerons rien avant d'avoir la totalité des terres du tracé. Une fois ce but atteint, les travaux peuvent s'enchaîner très vite.

Le trajet (7km) suivra-t-il celui de la ligne ferroviaire?

Pas tout à fait. À un moment donné, il faudra même la traverser. L'idée reste la même: relier la zone d'activité de Lanrinou au rond-point du Stum (via une connexion qui se réaliserait en contrebas du giratoire).

Le trafic généré par la Coopagri a perdu de son intensité, ces dernières années. Trente ans après la première évocation de ce projet, l'ouverture d'une route qui la desservirait se justifie-t-elle encore?

C'est vrai que le trafic a diminué. Notamment depuis que Gelagri a quitté le site. Il n'en demeure pas moins que la Coopagri garde une activité très importante sur site. La laiterie existe toujours. Mais la voie de Lanrinou servira aussi les automobilistes, les camions qui voudront rejoindre la voie express en évitant le centre-ville de Landerneau. Ceux en provenance de la Roche qui fileront vers Dirinon (et vice-versa), par exemple. Sans parler du développement urbain au sud de l'agglomération, de l'activité de l'hôpital, du futur deuxième collège public, etc. Autant de paramètres qui justifient l'ouverture de cette voie.

Sans débat public?

Il y a eu une enquête d'utilité publique et l'autorisation du préfet.

Délivrée il y a huit ans, cela commence à dater?

Aucune modification substantielle n'est intervenue depuis.

La demande de «Mais qu'est ce que tu fabriques» a-t-elle des chances d'aboutir?

(Il regarde le courrier, un mètre sur deux, que l'association, revendiquant le débat public, lui a adressé) Nous allons en discuter. Mais ce n'est pas évident que nous l'organisons. Les débats ont eu lieu dans le cadre de l'enquête d'utilité publique. Maintenant, nous avons été élus pour appliquer un programme, si on continue à faire débats sur débats, on n'avance pas. Toutefois, l'association aura une réponse.

(1) Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.